FRC 4°. 29142 A

[Reyss]

Czec
Fre
24390

BRUMAIRE AN IX

OU

PRINCIPES ET COURS PRATIQUE DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

Par le Cen Reys, *employé au ministère de l'intérieur dans la division des fonds et comptabilité.*

Un vol. *in*-4°. Prix, 4 francs 50 centimes.

Ceux qui voudraient se procurer cet Ouvrage, doivent se faire inscrire trois jours d'avance, chez

Deroi, Libraire, rue Haute-Feuille, n°. 34.
Desenne, Libraire, Palais du Tribunat.
Et au Bureau du Journal du Commerce, rue Grange-Batelière, n°. 3. A Paris.

L'Ouvrage sera porté chez les personnes inscrites.

On trouvera chez les mêmes dépositaires un autre Ouvrage intitulé :

ESSAI

SUR LA RÉGÉNÉRATION DES FINANCES ET DU COMMERCE DE FRANCE.

Par le même Auteur.

Deux vol. *in*-8°. Prix 6 francs.

La remise d'usage sera faite aux Libraires.

[Reys]

COMPTE RENDU

Du but et des motifs de mon ouvrage intitulé : Brumaire an IX, *ou* Principes et Cours pratique de Comptabilité publique.

L'on peut, je crois, mettre au nombre des conceptions les plus vastes et les plus utiles, celle d'une révolution d'ordre, ou plutôt de la fixation d'un ordre uniforme dans toutes les écritures comptables de l'administration publique.

Cette conception est due au citoyen Lucien Bonaparte, qui m'a chargé, par son arrêté ministériel, du 28 ventôse, an 8, d'en préparer l'exécution. Je l'ai fait au ministère de l'intérieur, dont la comptabilité est la plus compliquée qui existe dans toutes les administrations publiques; et j'y ai mis de mon côté assez d'énergie et d'opiniâtreté, pour avoir mérité, je pense, une part quelconque dans le blâme ou l'approbation qu'il en pourrait résulter.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Il nous restait, au moment du départ de ce ministre, aujourd'hui ambassadeur à Madrid, un autre travail important à faire pour tenter de rattacher tous les liens épars de la prospérité publique : c'était de lever aussi toutes les difficultés qui pourraient exister pour établir un point central de reliaison entre la comptabilité publique, et toutes les comptabilités privées ; lesquelles eûssent été mises dès-lors à l'unisson quant à leurs formes et méthodes respectives.

Par ce travail, nous eûssions facilité le gouvernement à lever les impôts dans l'exacte proportion fixée par la politique et l'équité, et assuré les citoyens qu'ils n'en payeraient jamais qu'en raison relative de leurs facultés effectives, ou des bénéfices réels que leur procurerait l'état de société.

Si dans une grande association commerciale chacun paye les charges ou retire les produits à raison des actions ou de l'intérêt qu'il a dans la compagnie ; et si c'est par une bonne comptabilité respective entre la compagnie et ses actionnaires, qu'on parvient à déterminer ces charges et ces produits, pourquoi n'en serait-il pas de même dans l'association d'un grande nation avec tous les membres dont elle est composée ? Français, nous marchons à pas de géants dans la carrière des régénérations par le génie d'un homme qui ramène tout sans effort du petit au grand ; croyez que nous ne sommes pas éloignés d'avoir un égal succès dans la carrière importante de la comptabilité.

Au reste toutes les difficultés à opposer à ce système nouveau sont répondues dans un ouvrage intitulé : *essai sur la régénération des finances et du commerce de France*, que j'ai publié en vendémiaire an 6. La plus grande de toutes était de prouver que l'uniformité pouvait avoir lieu dans les

hautes administrations ; elle est levée. Celle qui reste maintenant tient à la confection d'une loi qui dirait avec fermeté aux ministres et administrateurs : conformez-vous au plan tracé pour votre comptabilité ; sinon quittez vos fonctions que des négocians probes , ordonnés et pleins d'experience prendront à l'instant ; et aux employés : instruisez-vous promptement à la nouvelle méthode ; sinon un essaim de commis du commerce tous bien choisis entre les commis Français, Suisses, Allemands , Hollandais, Génois , Livournais , Cisalpins , etc. viendront occuper vos places , et feront entre vingt , plus et de meilleure besogne que vous n'en faites entre deux cents , comme elle est montée aujourd'hui.

Pour y déterminer les gouvernans , le citoyen Lucien Bonaparte et moi eûsisons pris la liberté de leur dire : combien n'êtes-vous pas , ou ne devez-vous pas être fatigués de voir les impositions se lever arbitrairement , et exciter de toutes parts des réclamations ; tandis que les sociétés privées en affaires , n'occasionnent jamais aucunes de ces difficultés , bien entendu quand elles ne sortent point des voies de la régularité dans leur méthode de compter ?

Tout le monde est d'accord sur cette vérité , que jusqu'ici le peuple qui a le mieux compté , et qui a retiré le plus d'avantages de son art dans cette partie , c'est le peuple Hollandais , qui trouva dans ses dispositions financières et sa comptabilité mille moyens d'imposer ses citoyens avec modération et équité , et toujours à l'avantage de la masse de la nation. On peut compter plus briévement que lui et aussi bien ; mais que le peuple Français ambitionne d'abord de l'égaler ; et bientôt il recueillera les fruits de ses efforts dans cette partie.

Au surplus la Hollande fut une puissance maritime , et nous pensons à rendre notre existence sur les mers en pro-

portion relative avec nos forces et notre situation. Il n'est donc pas hors de propos de jetter ici un coup-d'œil sur la Hollande, sur l'origine, la prospérité et la décadence du commerce de cette puissance, dont l'histoire consiste en faits récents et faciles à vérifier, si nous voulons connaître comment s'élèvent et tombent les puissances maritimes.

Ce peuple, comme l'on sait, formé assez nouvellement d'un ramas d'hommes persécutés, se relégua dans les marais de l'Europe où il se défendit; à-peu-près comme les Israëlites, conduits par Moïse, au-delà de la mer rouge, dans les déserts de l'Arabie. La mer était pour le peuple Hollandais, ce qu'était pour les Israëlites la terre promise. En attendant ils trouvèrent chaque jour dans leurs marais, comme les Israëlites, dans leurs déserts, la manne du ciel, figure allégorique, pour exprimer ce que procurent à l'homme le travail et le génie.

Dans cette crise, il fit face à tout; et ses gouvernans, après avoir d'abord tourné ses forces contre les Pharaons qui le persécutaient, et dont il eût, à l'exemple des Israëlites, englouti les armées dans les eaux, en rompant ses digues, si elles ne l'eussent enfin laissé en repos; ses gouvernans, dis-je, dirigèrent toutes les facultés des Bataves, vers le commerce maritime, contens d'avoir posé quelques fortifications à l'entrée de leur territoire par terre, et d'avoir muni leurs arsenaux des plus belles armes que jamais l'Europe ait possédées, et des plus nombreuses en proportion relative avec l'état de la nation.

Mais parce que les habitans de la Batavie étaient peu nombreux, il s'en suivit que les bras ôtés à l'armée de terre pour les tourner vers la marine, rendirent bientôt leur puissance précaire sur le continent : d'habiles négociateurs y suppléérent par leur habile politique; et le célèbre autant

que malheureux Jean Dewith, partagea ses soins entre l'administration financière, commerciale, manufacturière, politique et maritime.

Ce fut sur-tout vers cette dernière branche, qu'il fallut principalement se tourner ; car la jalouse Angleterre ne tarda point à concevoir de l'inquiétude sur l'activité que développa sur les mers la nation Hollandaise, qui colporta bientôt pour toutes les nations, parce qu'elle trouvait dans sa sobriété et ses économies le moyen de le faire à bien meilleur marché que l'Angleterre. Elle lui suscita donc des querelles : qu'en arriva-t-il ? il en arriva qu'elle lui apprit l'art de se battre et de vaincre sur les vaisseaux, et qu'elle la rendit ainsi grande puissance maritime ; comme l'Angleterre va faire aujourd'hui à l'égard des puissances du Nord, de l'Espagne et de la France, si elle a la maladresse de les vouloir opprimer et forcer à se battre. Aussi l'Angleterre ne doit-elle pas s'attendre, après avoir provoqué contr'elle toute l'Europe maritime, par l'esprit de vertige avec lequel elle soutient ses absurdes prétentions, à voir finir la lutte sans rendre à chacun ce qu'elle lui a extorqué par la violence ou par abus de confiance ; et si elle tarde à donner à chaque puissance la satisfaction qui lui est due, elle ne tardera pas à être anéantie.

Cependant la puissance Hollandaise forcément disséminée, mais augmentée journellement dans ses colonies, n'avait plus sur le continent que des soldats peu aguéris, enfin que des soldats mariés et pour la plupart pères de famille ; ses fortifications n'en imposaient plus depuis qu'on avait porté l'art des siéges et des fortifications au plus haut dégré ; sa politique même devenait chancelante, astucieuse et mal habile : qu'elle fut donc cette puissance invisible qui la préserva contre les puissances du continent qui enviaient ses

trésors ? Ce fut sa bonne foi généralement reconnue ; et ce fut encore le bon ordre et la régularité, comme la méthode uniforme que l'état et ses citoyens observèrent toujours dans leurs écritures de comptabilité publique et privée ; lesquelles se balançaient l'une par l'autre, et se liaient entr'elles de manière à se prêter mutuellement preuve et appui. Personne, si ce n'est un voleur de grand chemin, n'est tenté de rien prendre à celui qui toujours ordonné ne manque jamais un jour à compter avec lui.

La bonne foi dans les affaires, le bon ordre et la régularité dans les écritures de comptabilité, furent donc l'ancre de miséricorde qui conserva dans les derniers tems à la Hollande, son importance dans la balance des nations. Si cette puissance a succombé enfin, ce fut moins par l'effet de sa faiblesse militaire ou par suite de ses divisions politiques, que parce que la confiance qu'elle avait inspirée, lui attira tout-à-coup une plus haute prospérité qu'elle ne put en supporter, et cela notamment à l'époque où les guerres maritimes entre la France et l'Espagne réunies contre l'Angleterre, rendirent les vaisseaux Hollandais, plus particulièrement qu'ils ne l'avaient encore été, les messagers et colporteurs de ces trois principales nations. Alors la paix survint, les affaires diminuèrent pour eux, et la corruption naquit de l'oisiveté et des richesses ; on connaît tous les résultats qu'elle a amenés. Si le gouvernement à cette époque eût été sage autant que par le passé, il eût, quoique sans aucun besoin pour lui-même, levé sur le commerce d'énormes emprunts, avec lesquels il eût prêté à tous les princes de l'univers, de manière à augmenter peu-à-peu les richesses de la nation, par l'intérêt de ces emprunts ; et ces richesses s'étant ainsi multipliées insensiblement, au lieu d'apporter

dans le pays la corruption, n'eûssent fait qu'augmenter son estimable et honorable activité.

Cependant dirai-je maintenant quelle fut la source de cette bonne foi, de cette exactitude en comptabilité, que l'univers a estimé long-tems dans le peuple hollandais, et qui fonda son élévation commerciale ? elle se devine ; ce fut sa faiblesse : jamais le faible ne rompt le premier ses engagemens ; et toujours il met à les conclure et les tenir tant de régularité, que les forts ne puissent rompre les leurs, sans une injustice révoltante et ostensible, dont la vengeance puisse être tirée par les nations qui, comme les individus, ont toutes aussi l'amour de l'ordre et de la probité dans autrui. Quant à la bonne foi des hollandais entr'eux, parmi lesquels sur la fin s'étaient aussi glissés quelques chevaliers d'industrie, elle fut due, comme il a été dit, à la force d'ordre dans leurs écritures de comptabilité, laquelle force d'ordre fut enchaînée par les meilleures lois et les plus sages dispositions commerciales.

Pourquoi faut-il que les français ne puissent donner aujourd'hui à leurs concitoyens une semblable garantie par l'observance de lois pareilles, et de telles dispositions en comptabilité ? Mais sur-tout leur puissance extérieure est aujourd'hui montée sur un tel pied, que, malheureusement peut-être pour leur prospérité, ils ne pourront pas de long-tems inspirer à l'étranger la confiance que leur inspirèrent jadis les hollandais : on ne se fie pas volontiers aux engagemens d'un peuple qui a en mains une force suffisante pour les violer avec impunité, et qui l'a fait pendant le cours d'une révolution qu'il a éprouvée.

Cependant il est des remèdes à tout quand on sait les proportionner à la grandeur du mal. La bonne foi entre les français, malgré qu'elle ait été si cruellement outragée par

cette foule d'intrigans qui se sont répandus tout-à-coup sur la surface du globe, comme les insectes s'attachent aux chairs qui menacent putréfaction ; cette bonne foi, dis-je, peut être rétablie parmi nous par de bonnes lois et par de sages dispositions ordinaires prises en comptabilité. Mais pour procurer à la République française les avantages incalculables que celle hollandaise a retirés dans l'étranger de sa réputation de probité et d'ordre dans ses affaires publiques et privées, combien de moyens extraordinaires à employer ?

1°. Je pose en principe que les Français ne pourront jamais dissiper les nuages qu'élèvera leur puissance extérieure à la confiance des nations, qu'en se liant à l'ordre dans leurs écritures comptables, et par conséquent à la probité, par leur propre constitution ; qu'en en rendant les principes et la méthode constitutionnels. Ainsi, l'on voit, il s'agit d'opérer dans le corps financier de la France une crise forte en comptabilité, qui puisse amener promptement une révolution utile dans sa prospérité ; et je présente la dose en entier, sauf au Gouvernement à en appliquer au malade telle portion qu'il jugera convenable.

2°. Je mets en fait que la révolution par moi provoquée n'est point de celles dont on peut dire : où a-t-on jamais vu une bonne révolution ? car je répondrais à cette question, si on me la faisait : on a vu une bonne révolution semblable en France, quand Sully, sage économe des deniers de la nation, et non moins prévoyant à pourvoir à tems à tous les besoins de son maître, institua d'une part les chambres ardentes contre les dilapidations de la fortune publique ; et d'autre part des formes et des règles d'ordre en comptabilité, qui les ont prévenues ces dilapidations pendant le tems qu'il a exercé ses fonctions ; se donnant le premier à tous les

ministres et administrateurs de la fortune publique comme modèle d'ordre, d'exactitude et de régularité : l'on a vu une bonne révolution semblable en France, quand Colbert, succédant à un siècle miraculeux qui vit éclore la réunion des personnes et des intérêts qu'avait disséminés le système monstrueux de la féodalité, essaya de coudre solidement entr'elles toutes ces parties ainsi préparées, et ajouta au nouveau faisceau déjà formé de nouvelles forces par la jonction du commerce et des manufactures à la marine et à l'agriculture, qui entretenaient assez languissamment les différentes parties de la France, chacune selon sa position géographique ou sa situation phisique.

Déjà existaient alors pour la marine les tribunaux d'amirautés, et pour l'agriculture la justice féodale ; mais l'une et l'autre de ces institutions avaient besoin de force et d'union avec le système vaste et nouveau qui devait résulter en administration de cette importante répartition des facultés et des individus de la nation : on vit paraître dans ces deux parties un code dont le mérite, en se reportant aux époques où ils furent rédigés, ne doit rien céder sans doute aux codes qui leur ont succédé.

Mais d'après le dénuement absolu où se trouvait la France par rapport au commerce et aux manufactures, il fallut bien aussi pour leur accroissement en uniformer le système et tracer des méthodes de comptabilité. C'est ce qu'on fit, à l'aide des chambres consulaires, dont la sagesse et les lumières ont su organiser, pour ainsi dire, la haute prospérité où la nation n'a point tardé à monter.

Enfin Louis XIV de son côté savait que vaincre et fonder la puissance d'un empire sur la force et la politique, était la meilleure opération possible ; qu'encourager les arts et manufactures, et donner au commerce la liberté, en l'as-

treignant en revanche à l'ordre et à la bonne foi, c'était réparer le tort momentané que la guerre, sans cela, eût fait à l'agriculture : mais pour suivre tous ses plans à la fois, il lui fallait des finances ; et les siennes étaient extrêmement délabrées.

Il ne tarda pas à sentir aussi que la principale cause de ce délâbrement, qui était particulier au gouvernement quand le reste de la nation prospérait, ne pouvait naître que du désordre de sa comptabilité, et de la mauvaise foi comme des dilapidations et exactions que ce désordre causait. Il institua la chambre des comptes ; ou plutôt il la réorganisa sous de nouveaux erremens : pourquoi fallut-il que la plupart de ses conseillers ayent été pris parmi les hommes qui ignoraient l'art de compter ?

Aussi les chambres des comptes ne produisirent-elles jamais un Savary, tel que nous le donnèrent les chambres consulaires : aussi existait-il entre ces deux institutions une rivalité de talens et une discordance de vues dont l'état a beaucoup pâti. Les chambres consulaires avaient pour elles la raison et l'expérience ; les chambres des comptes étaient défendues par la considération personnelle que leur noblesse attachait à ceux qui en étaient membres, et par l'autorité que leur donnait l'avantage de traiter en affaires publiques ce que les chambres consulaires ne traitaient qu'en affaires privées. Quelle force eût donc pu jamais porter la haute chambre des comptes à se désister de la morgue qu'elle croyait devoir affecter ?

La morgue au reste ne fait pas les affaires. Aussi celles du Gouvernement furent-elles par cela même toujours assez mal gérées par cette puissance colossale qui, liée avec toutes les parties de l'administration publique, portait le nom de *puissance financière*, puissance abattue par la révolution

française, et qui malheureusement ne fut remplacée que par celle du cahos qui a découragé successivement tous ceux qui furent appellés à les débrouiller.

Pardonnez-moi, Français, si j'ai osé, sous l'égide d'un arrêté ministériel, sonder ce même cahos, comme Moïse sonda jadis celui de la création du monde. Moïse élevé à la cour de Pharaon par les prêtres égyptiens, qui passaient pour les plus savans physiciens de la terre, après avoir surpassé ses maîtres, sans que ceux-ci s'en doutâssent, fit avec avec les plus forts, à quarante ans, un assaut de talens, dans la vue d'arracher les Israëlites à l'ignorance et à l'esclavage, auxquels ils étaient voués. Pour conserver ici le langage figuré de l'écriture, je dirai: dans cet assaut, il fit dévorer par le serpent sorti de sa baguette tous les serpens sortis de celles des prêtres égyptiens; et dès-lors, le dieu de Moïse fut reconnu par les Israëlites pour le vrai dieu, pour le seul dieu que ce peuple malheureux devait suivre et adorer. Si mon plan de comptabilité publique vaut mieux que celui pratiqué; s'il est le fond sec et solide qui s'ouvre au sein des mers, pour vous aider à passer dans un état meilleur et plus digne de vous; il peut, il doit m'être permis de vous l'offrir. Mais est-il tems de le publier maintenant? C'est-là ce qu'il conviendrait d'examiner.

Sans doute il devait paraître absurde, au premier aspect, de temporiser à appliquer le remède, quand la dilapidation de la fortune publique est presque montée à son comble, et sur-tout quand l'incertitude où l'on est sur les vrais principes qui doivent constituer toute administration des deniers publics, et toute comptabilité dans cette partie, menace de paralyser tout-à-fait le corps politique, au sortir de la fièvre brûlante dont il a été agité.

Mais aussi, si en apportant à cette réforme un zèle indis-

cret et prématuré, on allait s'exposer à en compromettre le succès ! Car, il ne faut pas se le dissimuler, jamais projet ne dut avoir plus d'adversaires secrets que celui qui tend à saper dans ses fondemens la dilapidation de la fortune publique, qui trop malheureusement s'étend à tous ou presque tous les départemens de l'administration dans toutes les parties de la république. Le commerce des paiemens sur-tout, ou le privilége de distribuer arbitrairement les fonds attribués par les lois à chaque partie d'administration, est un de ces abus dont l'esprit s'est succédé de tout tems, et qui est devenu, en quelque sorte, un droit inhérent aux places, une justice enfin aux yeu mêmes de l'opinion publique.

Quant à moi, je défère volontiers à cet autre assentiment presqu'unaime, par lequel il est à peu près consacré que la nomination aux places suppose le talent et la probité nécessaires pour les exercer. Mais je ne puis déférer de même à cette négligence affectée dans toutes écritures et opérations de comptabilité, qui, si elles étaient mieux régularisées, pourraient faire discerner les bonnes et fausses opérations, les bonnes et les mauvaises intentions, la probité enfin des administrateurs et de leurs commis, ou leur improbité. Quiconque a des talens et de la probité, ne craint pas le grand jour dans les écritures journalières de sa comptabilité, surtout quand elles n'embrassent que les affaires faites et connues.

Si donc attaquer l'abus de l'obscurité dans les écritures de comptabilité publique ; si porter la lumière dans cette partie, c'est produire un soulèvement général de la part des administrateurs comptables ; si enfin les astreindre tous à compter désormais de la même manière, et non comme par le passé, en cent mille façons diverses, c'st les réduire à faire un apprentissage, je prendrai la liberté de demander aux gouver-

nans s'ils ont un autre moyen d'arrêter les dilapidations, et de voir par eux-mêmes dans toutes les comptabilités ; s'ils préféreront passer eux-mêmes leur temps à apprendre les cent mille manières de compter qui sont aujourd'hui en pratique dans l'administration publique.

Ces considérations me déterminent à prendre le parti de sonder, à cet égard, l'opinion, au moment où la paix connue et que j'ignorais, lorsque j'eus l'honneur d'envoyer mon ouvrage intitulé *Brumaire an IX*, le 23 pluviôse dernier, aux trois aînés d'entre les frères Bonaparte, semble appeller tous les Français à en bien user.

Paris, le 3 ventôse an 9 de la république française une et indivisible.

REYS.